

Comité technique de réseau Insee du 21 janvier 2021

Voeux de la CFE-CGC Insee

Voeu N°1 :

"Les élus en CTR demandent que soit retenu comme critère pour la promotion le fait de justifier de plus de trois ans d'ancienneté dans le dernier échelon de son grade lorsqu'un agent n'a pas changé de grade au cours de sa carrière, en lien avec le décret PPCR n°2017-722 du 2/5/17."

POUR	CONTRE	ABST.	NPPV
9 (CFE-CGC, CFDT-CFTC, CGT-Sud)	1 (FO)		

Voeu N°2 :

"Les élus en CTR demandent qu'il soit précisé clairement dans les processus de mobilité si certains postes ne permettent pas d'accéder à une promotion."

POUR	CONTRE	ABST.	NPPV
4 (CFE-CGC, CFDT-CFTC)		6 (CGT-Sud, FO)	